

GUIDE DE COMMUNICATION

POUR LES BÉNÉFICIAIRES
D'UNE SUBVENTION ATTRIBUÉE
PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SUBVENTION

LE DÉPARTEMENT SOUTIENT VOS PROJETS




D'INFOS

Afin de participer à la bonne information auprès du grand public quant à l'usage de l'argent public, le bénéficiaire de l'aide départementale doit s'engager dans une démarche de valorisation du soutien et du financement accordés par le Conseil Départemental de la Haute-Savoie, à travers différentes initiatives.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-SAVOIE SOUTIENT MON PROJET

7 RÉFLEXES à avoir

① Utiliser le logo du Département

Apposer le logo « Haute-Savoie, le Département » sur tous vos supports de communication et d'information (print, digital, audiovisuels, panneaux de chantier, signalétique, etc.) dans le respect de la charte graphique du Conseil Départemental mise à jour en mars 2022.

Éléments graphiques disponibles sur :

<https://www.hautesavoie.fr/charte-graphique>



② Mentionner l'aide du Département

Mentionner l'aide du Conseil Départemental de la Haute-Savoie dans tous les supports émis concernant le projet subventionné ou sur tout support quand il s'agit d'une aide annuelle : articles de magazine et bulletins, site Internet, newsletters imprimées et numériques, presse, publications sur les réseaux sociaux...

Pensez à mentionner ce soutien dès le début de votre projet

③ Relations presse

Mentionner l'aide du Département lors des relations presse : interviews journalistiques, conférences de presse, dossiers de presse, communiqués de presse, site Internet, publications sur les réseaux sociaux...

4 Sur les réseaux sociaux

Identifier systématiquement le Conseil Départemental de la Haute-Savoie sur tous vos réseaux sociaux. Inscrire le Conseil Départemental comme co-organisateur lorsque le bénéficiaire crée des événements Facebook (et autres réseaux sociaux).



Utiliser le hashtag du département #Dep_74, #HauteSavoie

5 Relations publiques

Dans le cadre des relations publiques relatives à l'action ou à la structure subventionnées, associer le Conseil Départemental de la Haute-Savoie : invitations systématiques du Président et des Conseillers départementaux du canton (assemblée générale, signature de convention, cérémonie des vœux, visite, pose de première pierre, inauguration, lancement de saison, première, soirée d'ouverture et de clôture...).

Contact : cabinet@hautesavoie.fr

La mise en place du protocole, de l'invitation et des documents d'informations sera convenue avec le cabinet du Président et des élus du Conseil Départemental de Haute-Savoie, qui se réserve le droit de contacter le bénéficiaire de la subvention.

6 Signalétique

Apposer dans un lieu visible par le public la signalétique fournie par le Conseil Départemental de la Haute-Savoie, qu'elle soit pérenne (totem, plaque...) ou temporaire (oriflamme, roll up, arche...) dans le mois qui suit la réception de la signalétique.



7 Bilans financier et médiatique

Fournir un bilan financier et un bilan médiatique (avec photographies des supports de communication mentionnant le Conseil Départemental de la Haute-Savoie). Ces bilans justificatifs devront être joints à la demande de versement du solde de la subvention au service instructeur de votre dossier.

CAS SPÉCIFIQUES

- Dans le cadre d'un projet de chantier, apposer le logo du Conseil Départemental de la Haute-Savoie sur tous les panneaux associés à ce projet.
- Dans le cadre de l'organisation d'une animation sportive, culturelle ou autre, proposer des invitations ou des places de spectacle, match, tournoi, etc. notamment pour les jeux concours sur nos réseaux sociaux.



Les bons réflexes de communication

- Lors de vos communications relatives aux projets subventionnés, sur les réseaux sociaux, mentionner les comptes du Conseil Départemental :

-  **Facebook : @hautesavoieledepartement**
-  **Twitter : @Dep_74**
-  **Instagram : @hautesavoieledepartement**
-  **LinkedIn : @Département de la Haute-Savoie**
-  **TikTok : @hautesavoiedepartement**

Une notification est envoyée au Community manager du Département qui pourra repartager l'information et vous assurer une visibilité complémentaire.

- Le service communication du Département répond à vos interrogations dans le cadre de votre communication liée directement à votre projet subventionné : communication@hautesavoie.fr.